

## Refus de temps partiels, exeats, dispo, absences...

### Organisation de « Job dating »

Nos droits ne sont pas la variable d'ajustement pour pallier le manque de personnels :

**Il faut recruter en urgence sous statut !**

Cette année encore les refus de temps partiels s'intensifient : sauf raisons médicales ou familiales graves, les enseignant-es sont forcé-es d'exercer à temps plein ou leurs quotités sont réduites. Du fait du manque de personnels, ce sont également les permutations, les exeats, les dispo, les détachements, les congés formations et les demandes d'autorisation d'absence qui sont réduits à la portion congrue.

**L'inspection académique rogne donc sur nos droits et utilise ces refus pour combler le manque de personnel, quitte même à mettre en danger la santé des enseignants. C'est inadmissible !**

Les personnels en ont assez de voir leurs droits servir de variable d'ajustement face à ce manque de personnel créé de toutes pièces par le ministère. Les contre-réformes de la formation initiale ou encore la Loi Dussopt, amènent l'administration à remettre en cause nos droits et à favoriser l'embauche de contractuels pour combler les postes vacants... : mettons fin à cette logique !

Et face au manque de candidats aux concours et aux postes vacants que cela implique, ce serait encore à nous de rogner sur nos droits ? Hors de question. Il existe une solution : on manque de personnel, on embauche ! Et sous statut !

→ **Le ministre Ndiaye doit organiser en urgence des concours exceptionnels pour recruter sous statut les personnels manquants.**

**Au lieu de ça, l'administration fait organiser par Pôle Emploi des « Job Dating » !**

C'est le cas à Auxerre le 21 juin pour recruter, à la va-vite, des enseignants contractuels sous-payés, précaires et sans formation : c'est la contractualisation et l'ubérisation de l'Education Nationale. **C'est intolérable !**

→ **Quoi qu'il en soit, le DASEN doit accorder tous les temps partiels, exeats, dispo, absences...**

**Par la mobilisation du 13 janvier, les personnels ont imposé que l'intégralité de la liste complémentaire soit recrutée : c'est cette voie qui est la bonne !**

Les organisations syndicales de l'enseignement de l'Yonne appellent à faire entendre notre opposition à cette remise en cause de nos droits, en participant nombreuses et nombreux au

**Rassemblement le mercredi 22 juin à 14h**

**à AUXERRE, devant la DSDEN**

**25 rue Pasteur**

**Les droits des personnels ne doivent pas être utilisés pour pallier le manque de recrutement. Nous exigeons que :**

- tous les postes nécessaires soient créés,
- des concours de recrutement exceptionnels à niveau L3 soient organisés avec une formation permettant à terme de valider un niveau M2,
- tous les temps partiels, exeats, dispo, détachements, congés formation, absences... soient accordés !

**Le métier n'attire plus ? Prenons soin de ceux qui exercent car ils sont précieux et recrutons massivement sous statut ! Collectivement, défendons nos droits !**